

Refonte IODAS 2024 – Note de version.

Principales évolutions IODAS au 09/12/2024

Ce mini-guide a pour but de vous présenter les principales évolutions du logiciel au 09/12/2024. Il détaille les principaux changements et leurs impacts sur la saisie des procédures FSL. Il n'est pas exhaustif, chaque procédure fera l'objet d'un guide détaillé qui intégrera l'ensemble des modifications apportées à l'outil.

Ce guide détaille trois des principaux changements :

- Les nouvelles propositions filles à saisir lors d'un Accès
- La nouvelle réponse Accord avec prêt et/ou sous réserve pour le Maintien
- La proposition de prêt pour le Maintien

Table des matières

1. Procédure Accès : saisie des décisions filles.....	2
2. Procédure Maintien : Saisie des accords.....	3
2.1. Saisir une subvention totale sans réserve.....	3
2.2. Saisir un prêt avec ou sans réserve ou un accord sous réserve.....	4
2.2.1. Saisir un accord avec un prêt.....	5
2.2.2. Saisir un accord sous réserve sans prêt.....	7
2.2.3. Saisir un accord sous réserve avec prêt.....	7

1. Procédure Accès : saisie des décisions filles

Nouveautés : Depuis le 01/12/2024, il n'y a plus que trois aides possibles à l'accès :

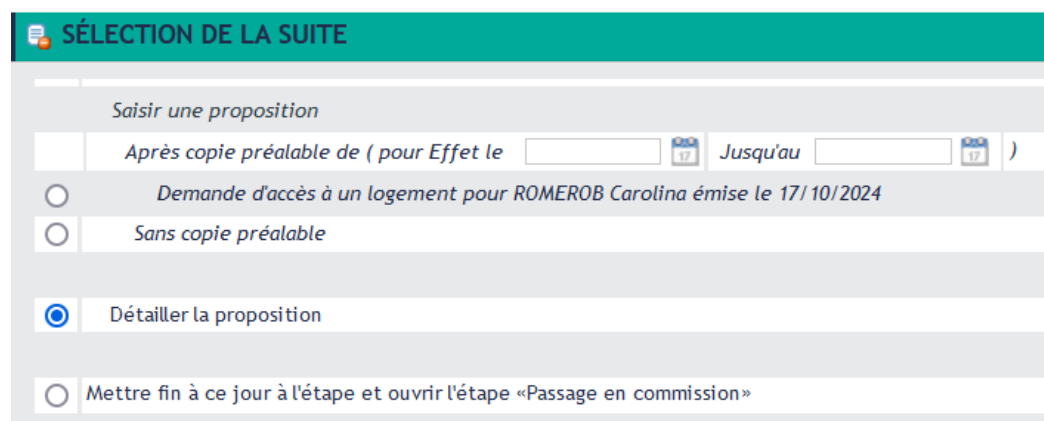
- **L'aide à la caution**
- **Le forfait accès**
- **La garantie de loyer**

Ce sont les aides que vous devrez détailler lorsque vous saisissez un accord pour un accès.

Dans l'étape **validation administrative**, après avoir renseigné votre **proposition mère** vous cliquez



sur  :

- a. Sélectionnez « **détailler la proposition** »



SÉLECTION DE LA SUITE

Saisir une proposition

Après copie préalable de (pour Effet le  17 Jusqu'au )

Demande d'accès à un logement pour ROMEROB Carolina émise le 17/10/2024

Sans copie préalable

Détailler la proposition

Mettre fin à ce jour à l'étape et ouvrir l'étape «Passage en commission»

b. Sélectionnez dans la liste l'aide ou les aides que vous souhaitez détailler :

Détailler la proposition - Sélections préalables


OBJET DE LA PROPOSITION - SÉLECTION

Caution
 Forfait à l'accès
 Garantie de loyer

NATURE DE LA PROPOSITION - SÉLECTION

Proposition simple

Vous devrez répéter cette opération pour chaque aide accordée

Une fois chaque proposition détaillée, vous pouvez cliquer sur  et dérouler le reste de la procédure.

2. Procédure Maintien : Saisie des accords

Nouveauté : Création d'une nouvelle réponse « Accord prêt/sous réserve », elle concerne tous les accords maintien qui font l'objet d'un prêt et/ou d'une réserve. Cette nouvelle réponse ne concerne pas les autres procédures.

Lorsque vous souhaitez saisir un accord pour un maintien, vous devez saisir une réponse différente en fonction de 2 critères :

- Je saisis une subvention totale sans réserve :

Réponse proposée Accord (Subvention totale)

- Je saisis un accord avec un prêt et/ou une réserve :

Réponse proposée Accord prêt/sous réserve

Important : si vous saisissez un accord avec prêt, vous devrez détailler le prêt dans une décision fille (voir 2.3.1)

2.1. Saisir une subvention totale sans réserve

Vous saisissez une **subvention totale sans réserve**

Lors de l'étape **validation administrative – proposer une réponse à une demande**, vous devrez sélectionner la réponse « Accord (Subvention totale) :

Dossier FSL 513924 au nom de FSLTEST Maintien 12
Procédure Demande de maintien au logement (25/11/2024-)

ETAPES EN COURS
VALIDATION ADMINISTRATIVE (25/11/2024-) PAR GOMBERT LUC - FS

ETAPES FINIES

Etape Validation administrative ▾
Proposer une réponse à une demande

CARACTÉRISTIQUES

Réponse proposée Accord (Subvention totale)

Porter sur

Demande de maintien pour FSLTEST Maintien émise le 25/11/2024

Vous pouvez cliquer sur  et dérouler le reste de la procédure.

Attention : Cette réponse n'est sélectionnable que pour les subventions totales. En cas d'erreur il faudra modifier la réponse proposée et saisir à nouveau votre proposition en vous reportant au point suivant.

2.2. Saisir un prêt avec ou sans réserve

L'accord que vous saisissez n'est pas une subvention totale sans réserve. Il peut s'agir :

- d'un accord avec une partie (ou la totalité) de l'aide sous forme de prêt
- d'un accord avec une réserve
- d'un accord avec une réserve et un prêt

Dans ces trois cas la réponse à saisir est : 

Lors de l'étape **validation administrative – proposer une réponse à une demande**, vous devrez sélectionner la réponse « Accord prêt/sous réserve » :

Dossier FSL 513924 au nom de FSLTEST Maintien 12
Procédure Demande de maintien au logement (25/11/2024-)

ETAPES EN COURS
VALIDATION ADMINISTRATIVE (25/11/2024-) PAR GOMBERT LUC - FS

ETAPES FINIES

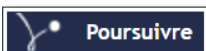
Etape Validation administrative ▾
Proposer une réponse à une demande

CARACTÉRISTIQUES

Réponse proposée Accord prêt/sous réserve

Porter sur

Demande de maintien pour FSLTEST Maintien émise le 25/11/2024

Vous pouvez cliquer sur 

2.2.1. Saisir un accord avec un prêt

Nouveauté : Si vous saisissez un accord avec une partie de l'aide sous forme de prêt, vous devrez impérativement détailler ce prêt dans une décision fille.

Attention, contrairement à un accord sous réserve, cette proposition est exécutoire :

Décision exécutoire ▼

Dans l'étape **validation administrative**, après avoir renseigné votre **proposition mère** vous cliquez

sur  :

- a. Sélectionnez « **détailler la proposition de prêt** »

SÉLECTION DE LA SUITE

Saisir une proposition

Après copie préalable de (pour Effet le Jusqu'au)

Demande de maintien pour FSLTEST Maintien émise le 30/10/2024

Sans copie préalable

Détailler la proposition de prêt

Mettre fin à ce jour à l'étape et ouvrir l'étape «Passage en commission»

CARACTÉRISTIQUES

S'inscrit dans

Proposition de maintien (04/11/2024-04/11/2024+) pour FSLTEST Maintien émise le (


Proposition du

Effet le Durée (mois)

Jusqu'au

MODALITÉS

Répartition de l'aide demandée

Montant total du prêt 

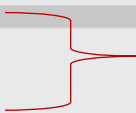
Montant de la mensualité

Nombre de mois remboursement

Suivi du prêt

Date récept. contrat prêt

Date de signature du contrat



Précisez le montant total du prêt, les mensualités et le nombre de mois de remboursement

Ces informations seront complétées par le Département lors de la réception du contrat de prêt signé

Renseignez le destinataire financier :


DESTINATAIRE FINANCIER

Personne

Cliquez sur le ? pour sélectionner le RIB du ménage

Cliquez directement sur **Rechercher** et sélectionnez le mode de paiement FSL prélèvement :

RÉSULTATS DE LA RECHERCHE (1)

	Nom Prénom
	FSLTEST Maintien

Sélectionnez le bénéficiaire. Puis, complétez leur RIB :

DESTINATAIRE FINANCIER

Personne

Tiers comptable

Créancier Débiteur Créancier et Débiteur

Destinataire débiteur

Moyen de paiement

Mode de paiement

Code Pays Cle IBAN

IBAN

N° d'ordre GFD

BIC

Domiciliation

Intitulé

Destinataire créancier

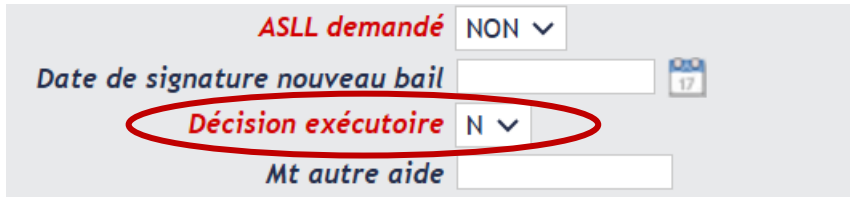
Cliquez sur **Poursuivre** pour dérouler la suite de la procédure.

2.2.2. Saisir un accord sous réserve sans prêt

Vous saisissez un accord sous réserve sans prêt. Vous n'avez pas besoin de détailler de proposition de prêt.

Vous devez cependant être vigilant à ce que la proposition soit non exécutoire.

Etape validation administrative, dans la proposition mère, sélectionnez « Décision exécutoire : N »:



ASLL demandé NON ▾
Date de signature nouveau bail
Décision exécutoire N ▾
Mt autre aide

Attention : Si vous saisissez une décision exécutoire, vous ne pourrez pas éditer vos notifications d'accord sous réserve.

2.2.3. Saisir un accord sous réserve avec prêt

- La proposition doit être non exécutoire, **voir 2.2.2**
ET
- Vous devez détailler la proposition de prêt, **voir 2.2.1**